



MAIRIE DE SALÉON

D.330, LE SERRE

05300 SALEON

☎ / 📠 : 04.92.66.29.92

Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le

ID : 005-210501599-20250915-14_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°14/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 septembre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pascal LOMBARD, Maire de SALEON

Étaient présents : Virginie MARCHENA, Pascal LOMBARD, Yves JOUVE, Maxime PEYRON et René ARNAUD

Était absent excusé : Cyril MONTANT (ayant donné pouvoir à René ARNAUD) et David HALTER (ayant donné procuration à Virginie MARCHENA)

Nombre de conseillers en exercice : 7

Nombre de voix délibératives : 7

Les convocations et l'affichage ont été réalisés le 08 septembre 2025

Monsieur Pascal LOMBARD a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Avis sur le projet de schéma de cohérence territoriale du Sisteronais-Buëch

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit.

Le périmètre du SCoT du Sisteronais-Buëch a été entériné par arrêté inter-préfectoral n° 2018-292004 du 19 octobre 2018.

Par délibération du 11 avril 2019, le conseil communautaire du Sisteronais-Buëch a prescrit l'élaboration du SCoT.

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Sisteronais-Buëch, qui prévoit les objectifs et orientations concernant la C.C.S.B. pour les 20 ans à venir, a été arrêté par le conseil communautaire du 15 mai 2025, après que le bilan de la concertation qui s'est déroulée durant l'élaboration de ce document d'urbanisme, ait été tiré. La concertation a été réalisée auprès de la population, de membres de la société civile, des services de l'Etat et des personnes publiques associées.

Le dossier de SCoT est constitué par les pièces suivantes :

- Un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), composé de 4 axes (1^{er} axe : affirmer une identité rurale et dynamique ; 2^{ème} axe : soutenir une économie responsable ; 3^{ème} axe : Renforcer la solidarité territoriale et 4^{ème} axe : Engager une transition du territoire sobre) ;
- Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), pour un développement cohérent du territoire où chaque commune le composant a un rôle à jouer ;
- Des annexes.

Les principaux enjeux de ce Schéma de Cohérence Territoriale sont les suivants :

- La définition d'une armature territoriale comprenant la ville-centre de Sisteron, les centralités secondaires, les communes-relais et les communes rurales ;
- La poursuite des objectifs de réduction de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers ;

Vu, Le commissaire enquêteur

Le 7/10/2025

Françoise BROILLIARD

- La réhabilitation du bâti ancien, la densification, afin de foncier ;
- La préservation du cadre de vie des habitants ;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- L'augmentation de la population ;
- Le soutien d'une économie responsable et durable ;
- Le développement des mobilités durables ;
- L'amélioration de la qualité environnementale des aménagements et constructions ;
- La préservation des paysages et espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi que des ressources ;
- L'affirmation du rôle de l'agriculture, de la sylviculture et de la filière bois dans le développement du territoire.

Envoyé en préfecture le 23/09/2025
Reçu en préfecture le 23/09/2025
Publié le
ID : 005-210501599-20250915-14_2025-DE

Conformément aux dispositions des articles L.143-20 et R.143-5 du Code de l'Urbanisme, le projet de SCoT est soumis aujourd'hui pour avis aux services de l'État et aux personnes publiques associées à son élaboration.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Décide d'émettre un avis favorable sur le projet Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Sisteronais-Buëch.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le 23/09/2025

Le Maire,
Pascal LOMBARD

